

Procédure de demande d'aménagement d'examen Candidat scolarisé au collège Paul Gauguin

Information

- ▶ **Les services académiques** informent **le chef d'établissement** du calendrier et de la procédure d'aménagement des examens du CFG et du DNB pour les élèves.
- ▶ **Le chef d'établissement** en informe **les représentants légaux** du candidat.

Les représentants légaux du candidat font la demande en ligne

- ▶ Les représentants légaux se connectent et font la demande sur le site INCLUSCOL :

<https://websecure.ac-nantes.fr/incluscol>



Gestion de la demande par l'équipe pédagogique



- ▶ **L'équipe pédagogique** étudie la demande et propose un ou des aménagements :

Procédure simplifiée dans le cadre d'un PAP, PAI, PPS

- ▶ Les aménagements de la scolarité correspondent aux besoins du candidat.
- ▶ Le candidat demande simplement à bénéficier des aménagements pour l'épreuve.
- ▶ L'équipe pédagogique analyse la demande et décide un ou des aménagements puis envoie un récapitulatif au candidat.
- ▶ Le chef d'établissement valide la demande et la transmet à la Direction des Examens et Concours (DEC)

Procédure complète avec avis différé du médecin* dans le le cadre d'un PAP, PAI, PPS

- ▶ Les aménagements de la scolarité ne correspondent pas ou plus aux besoins du candidat.
- ▶ Le candidat demande un ou des aménagements précis pour l'épreuve.
- ▶ Le candidat doit justifier sa demande à l'aide de **pièces médicales complémentaires**.
- ▶ L'équipe pédagogique analyse la demande et décide un ou des aménagements puis envoie un récapitulatif au candidat.
- ▶ Le chef d'établissement signe la demande et la transmet au service de santé des élèves de la DSDEN qui sera étudiée par le médecin*.
- ▶ Le médecin* envoie sa décision à la Direction des Examens et Concours (DEC).

Procédure complète avec avis différé du médecin*

- ▶ Le candidat ne bénéficie actuellement pas d'aménagement de sa scolarité.
- ▶ Le candidat demande un ou des aménagements précis pour l'épreuve.
- ▶ Le candidat doit justifier sa demande à l'aide de **pièces médicales**.
- ▶ L'équipe pédagogique analyse la demande et décide un ou des aménagements puis envoie un récapitulatif au candidat.
- ▶ Le chef d'établissement signe la demande et la transmet au service de santé des élèves de la DSDEN qui sera étudiée par le médecin*.
- ▶ Le médecin* envoie sa décision à la Direction des Examens et Concours (DEC).

*médecin de l'Éducation Nationale

Gestion de la demande par l'autorité administrative



- ▶ **Les services académiques (DEC)** étudient la demande.
- ▶ **Le recteur** rend une décision.
- ▶ **Les services académiques** notifient **le candidat** et informent **le chef d'établissement**.

Processus globale de la demande d'aménagement sur INCLUSCOL : <https://websecure.ac-nantes.fr/incluscol>